

Méthodologie de notation du niveau de responsabilité des obligations vertes, sociales et durables



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change

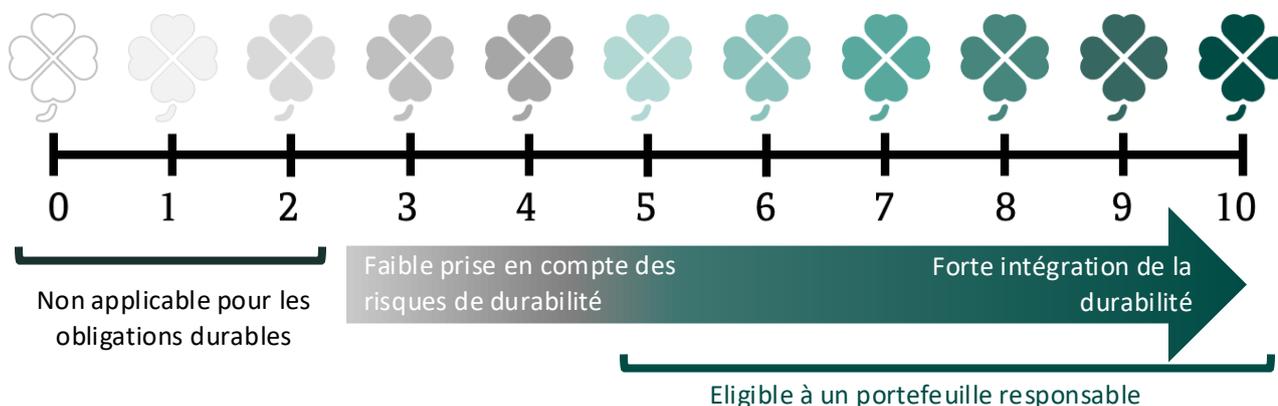
Comparer la responsabilité des obligations vertes, sociales et durables

Une note de responsabilité est attribuée aux obligations vertes, sociales et durables recommandées par BNP Paribas Wealth Management. La notation combine (1) une **analyse approfondie de l'impact environnemental et/ou social des projets durables sous-jacents**, avec (2) **l'analyse des pratiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) des émetteurs** au sein de chaque secteur.

La méthodologie analyse les quatre composantes des *Green Bond Principles*, *Social Bond Principles* et *Sustainability Bond guidelines* de l'ICMA :

- le **use of proceeds** qui précisent le ou les projets financés ;
- le **processus d'évaluation et de sélection du projet** ;
- la **gestion du financement du projet** ;
- et le **rapport d'impact** (lorsqu'applicable).

Une échelle de 0 à 10 trèfles



Les principales caractéristiques de la méthodologie

1 Une couverture globale

- Plus de **300 obligations recommandées et analysées** (d'émetteurs souverains et d'entreprises).
- Obligations faisant partie de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond, ainsi que d'autres obligations vertes, sociales ou durables, hors indice.
- Couverture des obligations vertes, sociales et durables des **marchés développés et émergents**.

2 Des sources reconnues et variées

Le modèle de notation interne du **Sustainability Center** de BNP Paribas Asset Management est basé sur les principes et *guidelines* de l'ICMA pour **l'analyse des projets sous-jacents**, et sur diverses sources pour **la notation ESG des émetteurs** :

- Sustainalytics
- Trucost / S&P / Carbone 4
- ISS ESG
- Vigeo Eiris
- Organisations internationales (ONU, OCDE, OMS, etc.)

3 Une approche discriminante

- Les obligations vertes, sociales et durables sont positionnées sur une échelle granulaire de 3 à 10 trèfles.
- La liste avec les notes de durabilité des obligations vertes, sociales et durables est documentée et **mise à jour trimestriellement**.

Une méthodologie en 4 étapes



La variété des informations obtenues de l'émetteur, de sources publiques et de revues externes avant ou après le lancement des émissions assure une large couverture. **L'analyse de BNP Paribas Asset Management couvre les quatre composantes des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainability Bond Guidelines** : les *use of proceeds* qui précisent le ou les projets financés ; le processus d'évaluation et de sélection du projet ; la gestion du financement du projet ; et le rapport d'impact (lorsqu'applicable).

#1



Différents critères au sein de chaque composante sont analysés par BNP Paribas Asset Management et utilisés pour attribuer une note sur 100 aux projets sous-jacents des obligations vertes, sociales et durables. Leur méthodologie garantit le financement de projets de qualité liés aux activités éligibles suivantes : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, transports propres, déchets, eau, ressources naturelles, santé, éducation, etc.

#2



Non éligible à l'offre d'obligations vertes, sociales ou durables de BNP Paribas Wealth Management :

- Les émetteurs notés 0 trèfles par BNP Paribas Wealth Management dont les obligations vertes, sociales ou durables seront notées 0 trèfles également ;
- S'il n'y a pas de notation de responsabilité pour l'émetteur, il n'y aura pas de notation en trèfles pour l'obligation verte, sociale ou durable.
- Les obligations durables dont les projets sous-jacents ne sont pas couverts par le modèle de notation de BNP Paribas Asset Management ou qui obtiennent une note inférieure à la note requise pour intégrer leur univers obligations vertes, sociales ou durables (50 points pour les obligations des pays développés et 30 points pour celles des marchés émergents) se verront attribuer la note de durabilité de leur émetteur et seront incluses dans l'univers des obligations traditionnelles.

#3



Étapes d'attribution du nombre de trèfles :

1. La note sur 100 points attribuée par BNP Paribas Asset Management est convertie en trèfles par le biais d'une table de conversion, de 6 à 10 trèfles pour les Obligations Durables des marchés développés et de 5 à 10 trèfles pour celles des marchés émergents.
2. Un système de bonus/malus est appliqué sur la note préliminaire en trèfles, il est basé sur la note de durabilité de l'émetteur attribuée par BNP Paribas Wealth Management.

#4

A retenir

- La méthodologie de notation de durabilité des obligations vertes, sociales et durables prend en considération l'impact environnemental et/ou social des projets sous-jacents. Elle intègre également la prise en compte, par les sociétés, des critères ESG dans leurs pratiques et activités.
- Nous nous appuyons sur la recherche des analystes ESG de BNP Paribas Asset Management, basée sur les meilleures sources d'information disponibles.

DÉFINITIONS

ESG

Ce sigle international désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), utilisés pour compléter l'analyse financière traditionnelle. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, sous-traitants, partenaires, communauté locale, etc.).

Obligations Durables (Vertes, Sociales et Durables Mixtes)

Les Obligations Durables sont des obligations dont les fonds seront exclusivement utilisés pour financer ou refinancer en partie ou en totalité des projets verts et/ou sociaux éligibles, nouveaux et/ou existants. Les principes applicables aux Obligations Vertes et Sociales (*Green Bond Principles* et *Social Bond Principles*) et les lignes directrices applicables aux Obligations Durables (*Sustainability Bond Guidelines*) publiés par l'Association Internationale du Marché des Capitaux (ICMA) promeuvent l'intégrité sur le marché d'obligations durables à travers quatre composantes principales : utilisation des fonds levés, processus d'évaluation et de sélection des projets, gestion des fonds levés, existence et qualité des des rapports.

Obligations Vertes

Les Obligations Vertes sont des obligations dont les fonds sont utilisés exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets verts nouveaux et/ou en cours, qui respectent les quatre principes clés des *Green Bond Principles*.

Obligations Sociales

Les Obligations Sociales sont des obligations dont les fonds sont utilisés exclusivement pour financer ou refinancer, partiellement ou en totalité, des projets sociaux nouveaux et/ou en cours et qui respectent les quatre principes clés des *Social Bond Principles*.

Obligations Durables Mixtes

Les Obligations Durables Mixtes sont des obligations dont les fonds sont utilisés exclusivement pour financer ou refinancer de projets à la fois verts et sociaux. Les Obligations Durables suivent les quatre principes clés des *Green Bond Principles* et des *Social Bond Principles*, respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux.

AVERTISSEMENT

Le présent document marketing est communiqué par le Métier Wealth Management de BNP Paribas, Société Anonyme française au capital de 2.499.597.122 Euros, Siège Social 16 bd des Italiens 75009 Paris – France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). En tant que document marketing, il n'a pas été produit conformément aux contraintes réglementaires visant à assurer l'indépendance de la recherche en investissement et n'est pas soumis à l'interdiction de transaction préalable à sa diffusion. Il n'a pas été soumis à l'AMF ou à une autre autorité de marché. Ce document est destiné uniquement à une utilisation par BNP Paribas SA, BNP Paribas Wealth Management SA et les sociétés de leur groupe (« BNP Paribas ») et les personnes à qui ce document est délivré. Il ne peut pas être distribué, publié, reproduit ou révélé par leurs destinataires à d'autres personnes ou faire l'objet de référence dans un autre document sans le consentement préalable de BNP Paribas.

Ce document est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation dans un Etat ou une juridiction dans lequel une telle offre ou sollicitation n'est pas autorisée, ou auprès de personnes envers lesquelles une telle offre, sollicitation ou vente, est illégale. Il n'est pas, et ne doit en aucune circonstance être considéré comme un prospectus. Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, BNP Paribas n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission. BNP Paribas n'atteste pas et ne garantit aucun succès prévu ou attendu, profit, retour, performance, effet, conséquence ou bénéfice (que ce soit d'un point de vue juridique, réglementaire, fiscal, financier, comptable ou autre) quelque soit le produit ou l'investissement. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques théoriques se rapportant aux performances historiques théoriques. Ce document peut faire référence à des performances historiques ; les performances passées ne présagent pas des performances futures. L'information contenue dans ce document a été rédigée sans prendre en considération votre situation personnelle et notamment votre situation financière, votre profil de risque et vos objectifs d'investissement. Avant d'investir dans un produit, l'investisseur doit comprendre entièrement les risques, notamment tout risque de marché lié à l'émetteur, les mérites financiers et l'adéquation de ces produits et consulter ses propres conseillers juridiques, fiscaux, financiers et comptables avant de prendre une décision d'investissement. Tout investisseur doit entièrement comprendre les caractéristiques de la transaction et, en absence de disposition contraire, être financièrement capable de supporter la perte de son investissement et vouloir accepter un tel risque. L'investisseur doit se rappeler que la valeur d'un investissement ainsi que les revenus qui en découlent peuvent varier à la baisse comme à la hausse et que les performances passées ne sauraient préfigurer les performances futures. Tout investissement dans un produit décrit est soumis à la lecture préalable et à la compréhension de la documentation constitutive du produit, en particulier celle qui décrit en détail les droits et devoirs des investisseurs ainsi que les risques inhérents à un investissement dans ce produit. En absence de disposition écrite contraire, BNP Paribas n'agit pas comme conseiller financier de l'investisseur pour ses transactions.

Les informations, opinions ou estimations figurant dans ce document reflètent le jugement de leur auteur au jour de sa rédaction ; elles ne doivent ni être considérées comme faisant autorité ni être substituées par quiconque à l'exercice de son propre jugement, et sont susceptibles de modifications sans préavis. Ni BNP Paribas ni toute entité du Groupe BNP Paribas ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations, opinions ou estimations contenues dans le présent document.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© BNP Paribas (2021). Tous droits réservés.

RETROUVEZ NOUS



wealthmanagement.bnpparibas



BNP PARIBAS
WEALTH MANAGEMENT

La banque
d'un monde
qui change